



## Frigoriste

### DETAILS SUR LA FORMATION

**Diplôme de chef d'entreprise frigoriste et Certificat de gestion**

**Prix: 325 euros par an**

**Durée: 3 ans**

**stage obligatoire**

**Plus d'informations : 0800 85 210 - info@efp.be**

### CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes :

- 4<sup>ème</sup> année secondaire réussie en général, technique ou artistique (CESI)
- 6<sup>ème</sup> année secondaire professionnelle réussie (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission

## Formation en chef d'entreprise

## Description

## Domptez le froid et la chaleur

Appareils de climatisation, systèmes de réfrigération, pompes à chaleur, chambres froides... vous êtes un technicien spécialisé dans la fabrication, l'installation et la maintenance des systèmes frigorifiques et de climatisation.

## Débouchés

**Au bout de trois ans de formation, vous pouvez choisir de :**

- Créer votre propre entreprise d'installation et de maintenance de systèmes frigorifiques et de climatisation

- Travailler comme salarié dans une société d'équipements frigorifiques ou de climatisation, dans l'industrie agroalimentaire, la restauration collective, les sociétés de maintenance...
- Vous perfectionner dans une technique propre au froid, à la construction ou à l'électricité

## Qualités

### Quelles qualités devez-vous posséder pour être frigoriste ?

Vous devez être résistant au froid, autonome et perspicace.

### Quelles qualités allez-vous développer pendant votre formation ?

Vous allez développer votre sens des responsabilités et de la précision et vous aurez acquis des compétences en gestion.

## Détails sur la formation

### Horaire

Cours en journée, soirée et weekend

- Année préparatoire : les mercredis et vendredis (18h00 à 21h30) et les samedis (9h00 à 16h30)
- 1ère année : les lundis (18h00 à 21h30) et les vendredis (9h00 à 16h30)
- 2ème année : les mardis (18h00 à 21h30) et les vendredis (9h00 à 16h30)

Ces horaires ne tiennent pas compte des cours de gestion. Il faut donc rajouter 4 heures supplémentaires au programme ci-dessus.

## Programme

### Cours professionnels :

#### Année préparatoire

- Chantier et atelier (24h)
- Équipement hydraulique (60h)
- Commandes électriques et régulation (48h)
- Soudo-brasage (32h)
- Mise en service (20h)
- Dépannage (16h)
- Finition (8h)
- Structure de chambres froides (24h)
- Climatisation (24h)

## 1<sup>ère</sup> chef d'entreprise

- Analyse des besoins (24h)
- Bilan thermique (60h)
- Gestion chantier (12h)
- Gestion des frais et projet (8h)
- Installation frigogène (40h)

## 2<sup>ème</sup> chef d'entreprise

- Installations de chambres froides sur véhicules (20h)
- Electricité et régulation (20h)
- Gestion chantier (8h)
- Climatisation bâtiment (12h)
- Informatique (16h)
- Marketing et service après-vente (8h)
- Gestion des frais et projets (12h)
- Gestion maintenance (8h)
- Conditionnement d'air HVAC (8h)
- Réglementation environnementale (8h)

## Cours de gestion : 160h sur 2 ans

- Esprit d'entreprendre
- Création d'entreprise
- Législation
- Stratégie commerciale
- Gestion commerciale
- Comptabilité
- Fiscalité
- Plan financier

# Organisation de la formation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 30 heures semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8heures semaine).

## Stage

**La pratique en entreprise s'organise via une convention de stage. Vous devrez être occupé dans la profession sous forme soit d'une :**

- **Convention de stage passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un délégué à la tutelle**
- **Contrat de travail**

- **Pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).**

**Peuvent être dispensés de cette obligation d'occupation dans la profession, les auditeurs :**

- **Titulaires d'un certificat d'apprentissage dans la profession**
- **Titulaires d'un diplôme technique ou professionnel dans la profession**
- **Occupés ou ayant été occupés dans la profession 2 années à temps plein sur les 6 dernières années.**

**Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise.**

**N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.**

## **Certification**

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un diplôme chef d'entreprise homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certificat de gestion. Ces titres donnent l'accès à la profession pour les métiers protégés.